

	Enregistrement	Référence	DEC-PAVD-ENR-007
	Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD) Tarifs 2025	Version	26
		Diffusion	02/01/2025
		Page(s)	1 / 2

PAVD

3, rue de la Mouée (en face du Centre Technique Communautaire)

57070 METZ

☎ service clients : 03 87 34 64 60

✉ Courriel : marjorie.macri@haganis.fr

➔ Document à fournir :

- Extrait « Kbis » en cours de validité
- Coordonnées complètes (feuille à en-tête de l'entreprise, carte de visite...)

TARIFS "PROFESSIONNELS"

(horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00)

Déchets	€ HT / tonne	TVA (20,0 %)	TTC
Bois de classe A	0,00	-	-
Bois de classe B	75,57	15,11	90,68
Déchets verts	53,75	10,75	64,50
Carton	37,14	7,43	44,57
Déchets non incinérables (hors TGAP*)	234,71	46,94	281,65
<i>Déchets non incinérables + TGAP* en vigueur 65,00€ HT/tonne</i>	<i>299,71</i>	<i>59,94</i>	<i>359,65</i>
Plâtre	145,37	29,07	174,44
Déblais - gravats	21,22	4,24	25,46
Verre ménager	10,62	2,12	12,74
Ferrailles	0,00	-	-
Huisseries (bois, PVC, aluminium)	155,00	31,00	186,00
Balayures	65,00	13,00	78,00

* Taxe Générale sur les Activités Polluantes

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	€ HT / tonne	TVA (20,0 %)	TTC
Unités centrales	0,00	-	-
Lampes	0,00	-	-
Néons	0,00	-	-
Batteries	0,00	-	-
Piles	0,00	-	-
Autres (imprimantes, écrans, électroménager, ...)	320,00	64,00	384,00

Fourniture de compost NF U 44-041	€ HT / tonne	TVA (20,0 %)	TTC
Compost criblé 0/20mm	38,77	7,75	46,52

Minimum forfaitaire pour menus dépôts et fourniture	€ HT / mois	TVA (20,0 %)	TTC
Minimum forfaitaire facturé pour menus dépôts** et menus achats (à partir d'un dépôt ou retrait dans le mois)	23,16	4,63	27,79

** Pour le dépôt de déchets non incinérables ce tarif inclus la TGAP en vigueur (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

TARIFS "PARTICULIERS" – VENTE DE COMPOST

(horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 12h00 à 15h00 uniquement)

Fourniture de compost NF U 44-041	€ TTC / m ³ vrac	€ TTC / sac
Compost criblé 0/20mm	32,00	6,00

- Facturation par sac de 40 litres,
- Facturation en vrac à partir du ¼ de m³
- Venir obligatoirement avec une remorque ou un véhicule équipé d'une benne,
- Paiement par chèque (à l'ordre de la Régie de Recettes Haganis) ou espèces après chargement.

	Enregistrement	Référence	DEC-PAVD-ENR-007
	Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD) Tarifs 2025	Version	26
		Diffusion	02/01/2025
		Page(s)	2 / 2

DÉFINITIONS



Bois de classe A

Bois d'emballage non traité : palettes et caisses en bois non traité.



Tous les déchets composés de bois et ayant reçu un traitement, de la peinture, un vernis, etc.

⚠ Lors du dépôt des bois B, les différentes catégories sont séparées pour faciliter le recyclage

⚠ Les traverses de chemin de fer et les poteaux téléphoniques sont des déchets dangereux et ne sont pas acceptés dans les installations d'HAGANIS



Bois de classe B

Bois de recyclage : valorisables comme matière première (production de panneaux)

Bois vernis



Bois peint



Panneaux en OSB



Panneaux en contreplaqué



Meubles et panneaux en bois aggloméré



Medium (MDF), ISOREL (HDF)



Portes



Cagettes



Déchets verts

Résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts de diamètre inférieur à 12cm. Exemples : feuilles, gazon, fleurs, branchages...



Déchets non incinérables ou non triés

Déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique.



Déblais Gravats

Déchets qui ne décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique généralement issus des travaux de construction ou de démolition. Exemples : béton, carrelages, terre ...

⚠ Le plâtre n'est pas un déchet inertes

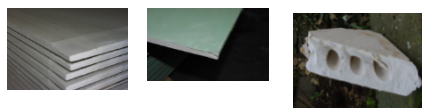


Plâtre

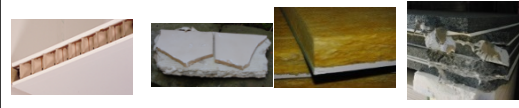
Les déchets de plâtre sont des mélanges de déchets de plâtres simples, de déchets de plâtres complexes et de sacs de plâtre.

⚠ Les bétons cellulaires type Syorex™ ou Ytong™ ne sont pas des déchets de plâtre mais des déchets inertes

Déchets de plâtres simples



Déchets de plâtres complexes



Verre ménager

Bouteilles, bocaux, pots...



DEEE

Les DEEE (Déchets d'Équipement Électriques Électroniques) sont les déchets d'un équipement fonctionnant grâce à une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

Exemples : écrans, unités centrales, réfrigérateurs, fours...